

Zeitschrift: Revue économique Suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 77 (1997)
Heft: 2

Artikel: La Suisse n'est pas, pour la France, un pays ordinaire
Autor: Tordjman, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse

n'est pas, pour la France, un pays ordinaire.

Forte de son unité sept fois séculaire mais jalouse de ses diversités cantonales, linguistiques et religieuses, attachée à ses traditions mais aussi à la pointe de la modernité, la Suisse fut, pendant des siècles, l'alliée du roi de France. Elle lui a fourni ses troupes d'élite, sa « Garde Suisse », ancêtre des troupes de choc les plus prestigieuses de l'armée française, la Légion étrangère.

Notre histoire commune est longue et mouvementée. Alliés du roi Louis XI contre Charles le Téméraire, les Cantons suisses signent la Paix Perpétuelle de Fribourg avec François 1^{er} après la Bataille de Marignan en 1515. Quelques années plus tard se conclura l'alliance franco-suisse, célébrée et renouvelée pendant trois siècles, permettant au roi de France de lever jusqu'à 6.000 mercenaires suisses.



Jean-Daniel Tordjman

Ambassadeur délégué aux investissements internationaux, Paris.

Peu de temps après cette alliance politique, Calvin ouvre le monde moderne, bouleverse les fondements de la pensée économique et annonce le Siècle des lumières et la Révolution française. Il s'établit à Genève et prépare le terrain intellectuel, politique, économique et religieux qui permettra d'accueillir un siècle plus tard la fine fleur de la pensée et des entrepreneurs français : les huguenots.

Calvin rend licite le prêt à intérêt et justifie à la fois le profit, le marchand et l'activité bancaire moderne. Alors que le droit canon édicte avec des formules à l'impact économique dévastateur :

« *Homo mercator*

nunquam aut vix deo placere potest » (l'homme marchand ne peut plaire à Dieu, à de rares exceptions près), « La lettre sur l'usure » de 1545 de Calvin prépare et annonce le monde moderne, le principe capitaliste, la philosophie de la responsabilité, l'éthique de travail, le désir de faire fructifier les dons de Dieu.

Et sur cette philosophie si favorable à la création de richesses, les Suisses - et parmi eux les protestants français réfugiés - ont bâti des entreprises de négoce international de soie, coton et lin, de teinturerie pour le textile, le socle de l'industrie chimique et pharmaceutique de Bâle,

de la mécanique de précision et de l'horlogerie, du négoce de l'argent, base de l'industrie bancaire à Zurich et Genève.

Ensemble ils ont contribué au succès exceptionnel de la Suisse :

- ▶ le plus haut niveau de vie mondial avec plus de 40.000 \$ par habitant ;
- ▶ la gestion d'un tiers de la richesse privée mondiale off shore ;
- ▶ le plus fort ratio au monde de prix Nobel scientifiques en proportion de la population : 18 décernés à ce jour ;
- ▶ des entreprises de taille et de renommée mondiale dans la banque, les services et l'industrie.

Les Suisses eux-mêmes, représentent une combinaison unique « d'esprit de canton » et de vision mondiale. L'esprit de canton vient de loin, probablement de la constitution même du pays, de ce Pacte perpétuel de 1291 entre les cantons de Schwyz, d'Uri et de Unterwald qui anticipe cinq siècles plus tôt sur les bases de la constitution des Etats-Unis (We, the People...) : même notion de Pacte, même méfiance vis-à-vis de l'Exécutif, même primauté donnée au libre Contrat, à l'inverse de la conception française dont Tocqueville a montré la continuité de l'Ancien Régime à la Révolution, d'un système centralisé et procédant du sommet.

L'horizon des Suisses est aussi mondial et pas seulement pour la banque ou les



« La lettre sur l'usure » de 1545 de Calvin prépare et annonce le monde moderne, le principe capitaliste, la philosophie de la responsabilité, l'éthique de travail, le désir de faire fructifier les dons de Dieu. Genève, Monument de la Réformation.

© Suisse Tourisme, Paris

Faciliter le développement des centres de logistiques et des quartiers généraux en France.

UNE INSTRUCTION, DATÉE DU MOIS DE MARS 1997,

PUBLIÉE PAR LE SERVICE DE LÉGISLATION FISCALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
FAISAIT ÉTAT DES DERNIÈRES DÉCISIONS FISCALES VISANT À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE CENTRES DE
LOGISTIQUES ET DE QUARTIERS GÉNÉRAUX EN FRANCE. QUELLES SONT ELLES ?

Développement des centres de logistique

La mise en œuvre du marché unique, le développement de nouvelles infrastructures, les nouvelles technologies de l'information, conduisent les groupes internationaux à réorganiser leur logistique en Europe. Ceci se traduit par la création d'un ou de plusieurs centres logistiques couvrant l'ensemble du marché européen remplaçant ainsi l'organisation nationale traditionnelle. Le « marché » des centres de logistique, évalué à 1 milliard de dollars par an, représente un enjeu économique autour duquel se développeront de nombreuses activités de production ou de sous-traitance de services. Qu'entend-on par centres de logistique ? D'après les termes officiels « constitue un centre de logistique, une société française ou un établissement stable situé en France d'une société

étrangère, qui dépend d'un groupe international pour le compte duquel il réalise exclusivement des fonctions de stockage, de conditionnement, d'étiquetage ou de distribution de produits ainsi que des activités administratives liées à ces fonctions. » Les activités du centre de logistique revêtent un caractère auxiliaire ou préparatoire et ne constituent pas des fonctions directement productives.

L'instruction du mois de mars permet un traitement fiscal (« cost-plus ») souple et adapté à la création en France des centres européens de logistique pour les groupes internationaux, assurant une prévisibilité de la base imposable par la définition avec l'administration fiscale (Direction des vérifications nationales et internationales) de l'assiette des coûts pris en compte et d'un taux de marge fixe.

Quartiers généraux : amélioration de leur régime

Le quartier général regroupe, pour les filiales situées dans plusieurs pays, les fonctions stratégiques de direction, de gestion, de coordination ou de contrôle. Le texte du mois de mars 1997 apporte une base juridique adaptée à ce régime spécifique et des améliorations par rapport à la pratique antérieure, soit

- ▶ extension des compétences des quartiers généraux à l'ensemble des sociétés du groupe sur une base mondiale ;
- ▶ application de ces dispositions aux groupes français ;
- ▶ extension aux entreprises du secteur bancaire et financier pour les fonctions de back office et d'analyse financière.

Cadres expatriés en France : définition d'un statut fiscal particulier

Certaines indemnités versées aux salariés étrangers qui viennent temporairement travailler en France, notamment dans des quartiers généraux ou des centres de logistique, peuvent être exonérées d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Sont concernés les salariés non domiciliés en France l'année précédant leur arrivée, venant travailler en France pour une période de six ans au maximum auprès d'employeurs de toute nature. La liste des indemnités visées comporte près de 20 postes allant du voyage de reconnaissance, aux frais de déménagement, à la location d'une voiture pendant une durée de deux mois, aux cours de français, des frais de scolarité des enfants fiscalement à charge aux honoraires de conseils juridiques et fiscaux...

**Le texte complet de ces mesures est disponible à la
Délégation aux investissements internationaux,
Ministère de l'Économie, 139, rue de Bercy, Télédéc 334, 75572 Paris cedex 12.
Tél. 0033 1 44 87 70 38.**

très grandes entreprises. La Croix-Rouge, la Société des Nations, le Palais des Nations, le Bureau International du Travail, l'Organisation Mondiale de la Santé, le Conseil œcuménique des Églises, le Comité International Olympique et 150 organisations internationales majeures en témoignent. Ce n'est pas un hasard. Et

aujourd'hui, où les entreprises s'engagent massivement dans la mondialisation, les lieux où leurs dirigeants se retrouvent chaque année pour confronter leurs stratégies, évaluer les grandes tendances, s'appellent Davos-Forum Economique mondial (anglophone), Crans-Montana (francophone) et Saint-Gall (germanophone).

Cette passion de l'univers ne se limite pas à la sphère politique ou économique. C'est le peintre suisse Félix Vallotton qui introduira en Europe l'ouvrage majeur du grand peintre japonais Hokusai, la manga, qui aura une influence déterminante sur l'art occidental, le japonisme et l'impressionisme : Les « Femmes au Bain » de Degas sont impensables



Entrée de Charles Gravier, marquis de Vergennes, ambassadeur de France, et des députés des cantons suisses dans l'église de St-Ours, à Soleure, pour le renouvellement de l'alliance entre la France et la Confédération suisse le 25 août 1777.

Gravure de Laurent Louis Midart (1733-1800).

Le Palais des Nations à Genève.

© Suisse Tourisme, Paris.



sans la manga d'Hokusai. C'est un écrivain suisse, Blaise Cendrars, aventurier moderne, poète du Transsibérien qui nous fait parcourir tous les chemins de la terre et du rêve : « *Tout est couleur, mouvement, explosion, lumière* ». C'est un sculpteur suisse Diego Giacometti, le frère d'Alberto, qui a été choisi par la France pour intégrer la collection Picasso dans le décor baroque et flamboyant de l'Hôtel Salé situé dans le quartier du Marais à Paris.

Les qualités complémentaires des Français et des Suisses se retrouvent dans le domaine des affaires. La France offre aux entreprises suisses, aujourd'hui comme demain, un champ exceptionnel pour développer leurs talents et leurs profits :

► un marché, le 4^e au monde, qui progressera à un rythme de 2,5-3 % en 1997 et 1998 soit 45 md\$ de création de richesses nouvelles par an, l'équivalent chaque année d'un

marché de la taille de la Hongrie.

► Des infrastructures de premier plan.

► Une productivité parmi les meilleures au monde (2^e après le Japon dans l'industrie, 3^e pour les services, selon le rapport 1997 de Compétitivité mondiale de l'IMD)

► Des coûts salariaux, de terrains industriels, d'électricité, de télécommunication inférieurs à la Suisse.

► Une présence massive d'entreprises internationales avec 9.300 sites industriels et 400 centres de recherches.

► Enfin, l'insertion dans un des pays leader de l'Union européenne.

L'union économique et monétaire est imminente. L'euro offrira une alternative aux investisseurs mondiaux concentrés aujourd'hui sur le dollar. Cela entraînera le transfert de

dizaines (et plus probablement de centaines) de milliards de dollars d'avoirs de la monnaie américaine vers l'euro. Cela créera une nouvelle donne en Europe, complétant le marché unique et offrant de ce fait de nouvelles possibilités aux investisseurs directs.

Les entreprises helvétiques présentes en France pourront y consolider leurs implantations. Mais de nombreuses autres entreprises suisses exportatrices n'ont pas encore fait le choix de l'implantation externe. C'est le moment de le faire. Nous sommes à leur disposition pour les accueillir. 